



Territoire d'outre-mer : définition claire et statuts à retenir

Comprenez territoire d'outre-mer, DROM, COM, PTOM et TOM : définition simple, statuts actuels et repères utiles pour le bac.

histoire-géographie lycée

Un territoire d'outre-mer désigne, au sens courant, un territoire français situé hors de l'Europe métropolitaine. Juridiquement, le terme TOM est surtout ancien : aujourd'hui, on distingue plutôt les DROM, les COM, les TAAF et le cas particulier de la Nouvelle-Calédonie selon leur statut constitutionnel.

« DOM-TOM » : si j'avais eu 1 € à chaque fois qu'un élève m'a demandé si ce terme existait encore officiellement, j'aurais déjà payé plusieurs manuels de révision. Le problème, c'est que l'expression reste pratique à l'oral, mais elle mélange des réalités juridiques différentes. Or, au bac, la confusion coûte vite des points bêtes. Mon approche est simple : retenir peu d'étiquettes, mais les bonnes, et savoir lesquelles rapportent vraiment le jour J. Si vous confondez encore TOM, DROM, COM, PTOM et Nouvelle-Calédonie, on remet tout à plat avec une logique claire et rentable.

En bref : les réponses rapides

Le terme TOM est-il encore officiel en 2026 ? — Dans la plupart des cas, non. Le mot TOM reste courant dans l'usage, mais les catégories administratives actuelles sont surtout DROM, COM, TAAF et statut spécifique de la Nouvelle-Calédonie.

Combien de territoires d'outre-mer la France possède-t-elle aujourd'hui ? — Au sens large, on compte 12 territoires ultramarins français. Le total dépend parfois du périmètre retenu et de la manière dont on classe Clipperton ou certains statuts particuliers.

Les outre-mer font-ils tous partie de l'Union européenne ? — Non. Les DROM sont intégrés à l'Union européenne comme régions ultrapériphériques, tandis que plusieurs autres territoires relèvent du régime des PTOM.

Pourquoi les outre-mer sont-ils importants pour la puissance française ? — Ils donnent à la France une présence mondiale, des bases stratégiques et une vaste

zone économique exclusive. Ils renforcent donc sa puissance maritime, diplomatique et scientifique.

Territoire d'outre-mer : définition simple et sens actuel

Un **territoire d'outre-mer** désigne, au sens courant, un territoire français situé hors de l'Europe. C'est la **territoire d'outre mer définition** la plus simple. Mais juridiquement, le mot **TOM** est surtout historique : aujourd'hui, la **France** parle plutôt de **DROM**, de **collectivités d'outre-mer**, de **TAAF** ou de la **Nouvelle-Calédonie**, selon le statut prévu par la **Constitution française**.

La confusion vient de là. Dans le langage courant, beaucoup disent encore **DOM-TOM** pour parler de tout l'**outre-mer français**. Ce n'est pas absurde. C'est même compris par tout le monde. En revanche, sur le plan institutionnel, c'est un vocabulaire daté. Le terme **TOM** a existé officiellement, d'abord dans l'**Union française**, puis sous la **Ve République**. Il désignait des territoires ayant un statut spécifique au sein de la République. Mais ce cadre a été progressivement remplacé. Résultat : dans une copie de bac, écrire *DOM-TOM* ne fait pas forcément perdre des points si l'idée est claire, mais employer les catégories actuelles rapporte davantage, car cela montre que vous maîtrisez les statuts réels et pas seulement une vieille étiquette.

Le plus rentable à retenir est la logique juridique générale. Elle tient en deux articles. L'**article 73** de la Constitution française concerne les territoires où le droit commun s'applique globalement, avec des adaptations possibles : on parle aujourd'hui de DROM, comme la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion ou Mayotte. L'**article 74**, lui, vise des territoires dotés d'un statut plus autonome : ce sont les **collectivités d'outre-mer**, comme la Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon ou Wallis-et-Futuna. Il faut ajouter deux cas à part. Les **TAAF** ont un statut spécifique. La **Nouvelle-Calédonie**, elle, relève d'un régime encore distinct, issu d'accords politiques et constitutionnels particuliers.

Dernier piège classique : ne pas mélanger les catégories françaises et celles de l'Union européenne. L'**outre-mer français** désigne l'ensemble des territoires français hors Europe, quel que soit leur statut interne. Les **collectivités d'outre-mer** sont seulement une partie de cet ensemble. Et les *pays et territoires d'outre-mer*, ou **PTOM**, relèvent d'une classification de l'Union européenne, pas d'un statut constitutionnel français. Autrement dit, un territoire peut être français, ultramarin et ne pas être un TOM au sens ancien. C'est ce point qui fait gagner des points. Au bac, la formule propre est simple : *le mot TOM appartient surtout à l'histoire administrative ; aujourd'hui, on distingue DROM, COM, TAAF et Nouvelle-Calédonie selon la Constitution*.

Quels sont les territoires français d'outre-mer aujourd'hui ? La liste à connaître

Les territoires français d'outre-mer regroupent aujourd'hui **5 DROM**, plusieurs **COM**, la **Nouvelle-Calédonie**, les **Terres australes et antarctiques françaises** et **Clipperton**. Pour le bac, le plus rentable n'est pas de réciter une longue *liste des TOM*, mais de savoir classer chaque **territoire d'outre-mer français** selon son statut, sa base juridique et son lien avec l'**Union européenne**.

La base à mémoriser, ce sont les **5 DROM**, c'est-à-dire les départements et régions d'outre-mer. On retrouve **Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte**. Si un sujet parle de *dom france* ou de *departement d'outre mer*, c'est ce bloc-là qu'il faut sortir sans hésiter. Leur logique est simple : ils relèvent de l'**article 73** de la Constitution, avec un principe d'identité législative, donc le droit français s'y applique globalement comme en métropole avec adaptations possibles. Côté bac, c'est du point rapide : ces territoires sont aussi des **régions ultrapériphériques** de l'**Union européenne**. En clair, si vous reprenez **5 noms + article 73 + UE**, vous sécurisez déjà l'essentiel.

Le deuxième bloc à connaître regroupe les **COM**, les collectivités d'outre-mer. Ici, la liste utile comprend **Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna** et la **Polynésie française**. Le réflexe gagnant : associer les COM à l'**article 74**, donc à un régime plus autonome, avec des statuts différents selon les territoires. C'est là que les copies se mélangent souvent, surtout quand un élève confond encore COM et ancien *TOM*. Le terme *TOM* appartient surtout à l'ancien vocabulaire administratif ; il ne faut plus l'utiliser comme catégorie actuelle unique. Pour l'**Union européenne**, attention au détail qui rapporte : **Saint-Martin** est une région ultrapériphérique, alors que plusieurs autres COM relèvent des **PTOM**, les pays et territoires d'outre-mer associés à l'UE sans faire partie de son territoire au même niveau.

Restent les cas spéciaux, souvent les plus rentables en dissertation ou en question de cours. La **Nouvelle-Calédonie** n'est ni un DROM ni une COM classique : elle a un **statut spécifique**, issu notamment du titre XIII de la Constitution et de l'accord de Nouméa. Les **TAAF**, ou **Terres australes et antarctiques françaises**, forment un autre ensemble administratif : on y cite souvent l'**île Saint-Paul**, l'**île Amsterdam**, l'**archipel Crozet**, l'**archipel Kerguelen**, la **terre Adélie** et les **îles Éparses** comme **Europa** et **Bassas da India**. Enfin, **Clipperton** est une possession française à *statut particulier*, administrée directement par l'État. Si vous vous demandez **Quels sont les territoires français d'Outre-mer**, reprenez surtout la logique de tri ci-dessous : c'est elle qui fait gagner des points.

Territoire	Catégorie	Base constitutionnelle ou administrative	UE	Mot-clé de révision
Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte	DROM	Article 73	Régions ultrapériphériques	5 à savoir par cœur
Saint-Pierre-et-Miquelon	COM	Article 74	PTOM	Autonomie encadrée
Saint-Barthélemy	COM	Article 74	PTOM	Ancienne RUP devenue PTOM
Saint-Martin	COM	Article 74	Région ultrapériphérique	Exception utile
Wallis-et-Futuna, Polynésie française	COM	Article 74	PTOM	COM ≠ DROM
Nouvelle-Calédonie	Statut spécifique	Titre XIII	PTOM	Cas à part
TAAF	Collectivité sui generis	Loi et administration spécifique	Hors cadre RUP classique	Espaces dispersés
Clipperton	Possession à statut particulier	Administration directe de l'État	Hors UE	Île isolée

I

Les DROM-COM, les Outre-mer en vidéo - L'actu en classe — C'était l'Actu en Classe

Le tableau de révision qui évite 80 % des confusions

Retenez l'essentiel : **Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion et Mayotte** sont des **DROM**, donc sous **l'article 73** avec adaptation des lois françaises. **Polynésie**

française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna sont des **COM**, sous **l'article 74**. Le mot **TOM**, lui, est ancien et souvent imprécis au bac.

Territoire	Statut actuel	Rattachement juridique principal	Point de vigilance pour le bac
Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte	DROM	Article 73 de la Constitution	Ne pas dire <i>TOM</i> : ce sont des départements et régions d'outre-mer, avec lois françaises globalement applicables.
Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna	COM	Article 74	Autonomie plus large. C'est le bon contre-exemple face aux DROM dans une copie.
Nouvelle-Calédonie	Statut à part	Titre XIII de la Constitution	Cas particulier : ni DROM ni COM au sens classique.
Ancien ensemble des TOM	Terme historique	Ancien statut	À employer seulement pour parler du passé institutionnel français.
PTOM	Catégorie européenne	Lien avec l'Union européenne	Ne pas confondre avec un statut constitutionnel français.

DOM, DROM, COM, TOM, PTOM : quelles différences exactement ?

La différence tient surtout au **statut juridique**. Les **DROM** relèvent largement du droit commun français avec des adaptations possibles, les **collectivités d'outre-mer** ont une organisation plus spécifique, le terme **TOM** est surtout ancien, et les **PTOM** renvoient à une catégorie liée à l'Union européenne, pas à un statut interne français.

Pour répondre simplement à la question *quels sont les dom et quels sont les tom*, il faut d'abord corriger le vocabulaire. Le vieux couple **dom-tom** reste très utilisé dans les recherches, mais il mélange des réalités qui ne sont plus formulées ainsi dans les textes actuels. La **différence entre territoire et département d'Outre-mer** était centrale autrefois : le département était plus intégré à l'organisation française, le territoire

disposait d'un cadre plus particulier. Aujourd'hui, on parle plus précisément de **DROM** et de **COM**. Les DROM, ce sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. Ils sont à la fois départements et régions d'outre-mer. Pour une copie de bac, retiens l'idée utile : **DROM = forte intégration institutionnelle**, avec des règles proches de la métropole.

La clé la plus rentable à mémoriser est constitutionnelle. L'**article 73 de la Constitution** correspond à la logique des DROM : les lois et règlements nationaux s'y appliquent *de plein droit*, avec des adaptations possibles selon les contraintes locales. L'**article 74 de la Constitution** correspond à la logique des **collectivités d'outre-mer** : Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française ont un statut défini plus finement, avec davantage d'autonomie institutionnelle. En version bac, la formule qui rapporte des points est simple : **article 73 = droit commun adapté, article 74 = statut particulier et autonomie plus large**. La **Nouvelle-Calédonie** ne rentre pas proprement dans ce duo, car elle relève d'un régime spécifique issu de l'accord de Nouméa. C'est le cas à part qu'il faut signaler sans s'y perdre.

Terme	Logique	Repère utile
DOM	Ancien terme encore courant	Remplacé dans l'usage institutionnel par DROM
TOM	Ancienne catégorie	Terme historique, peu précis aujourd'hui
DROM	Intégration forte au cadre français	Article 73
COM	Organisation plus spécifique	Article 74
PTOM	Catégorie de l'UE	À distinguer des régions ultrapériphériques

Le mot **PTOM** piège beaucoup d'élèves. Il ne désigne pas une catégorie administrative française comparable à DROM ou COM, mais les *pays et territoires d'outre-mer* dans le cadre de l'Union européenne. Autrement dit, un territoire français peut être lié à l'UE de façon différente. Les DROM sont des **régions ultrapériphériques** de l'Union, donc le droit européen y entre largement. Plusieurs territoires ultramarins relèvent au contraire des **PTOM**, avec une association à l'UE mais sans intégration identique. Pour vérifier une copie ou une révision, appuie-toi sur des sources stables : le **Ministère chargé des Outre-Mer**, le **Sénat**, **Éduscol**, et au besoin l'**Agence nationale de la cohésion des territoires** pour les politiques publiques. Mon critère de mémorisation est simple : si tu distingues **droit commun**, **autonomie locale** et **lien à l'UE**, tu maîtrises l'essentiel.

Pourquoi les outre-mer sont stratégiques en histoire-géographie

Les **outre-mer** donnent à la France une présence sur l'**Atlantique**, le **Pacifique** et l'**océan Indien**. Ils étendent sa **zone économique exclusive**, renforcent sa souveraineté et offrent des points d'appui militaires, scientifiques et diplomatiques. En **outre-mer géographique**, ils servent aussi d'exemples très efficaces pour traiter l'éloignement, les risques, les inégalités et la mondialisation.

Sur une *territoire d'outre mer français carte*, on voit tout de suite l'intérêt géopolitique : la France n'est pas seulement européenne, elle est aussi une puissance maritime mondiale. Les **Antilles** ouvrent sur la Caraïbe et l'Atlantique, **Mayotte** place la France dans le canal du Mozambique, la **Polynésie française** l'ancre au cœur du Pacifique, et les **TAAF** ajoutent une présence rare dans les mers australes. Pour le bac, c'est rentable à retenir : ces espaces permettent de parler à la fois de **puissance**, de contrôle maritime, de surveillance des routes, de pêche, de ressources potentielles et de rayonnement international. Beaucoup d'élèves mémorisent seulement des sigles. Mauvaise stratégie. Ce qui rapporte des points, c'est de relier un statut à une fonction géographique concrète.

Ces territoires sont aussi des laboratoires d'aménagement. L'éloignement renchérit les importations et les transports, surtout dans les archipels dispersés comme la **Polynésie française**, où la continuité territoriale coûte cher. L'insularité ou l'enclavement compliquent l'accès aux soins, à l'emploi et aux équipements. Les risques naturels pèsent lourd : **cyclones** aux **Antilles**, séismes, volcanisme, submersion littorale. À **Mayotte**, s'ajoutent une forte croissance démographique, une pression migratoire régionale et des tensions sociales qui posent des défis scolaires, sanitaires et urbains. Les **pays d'outre mer** français ne forment donc pas un bloc uniforme : certains cumulent dépendance économique, chômage élevé et vulnérabilité environnementale, tandis que d'autres disposent d'atouts touristiques, scientifiques ou maritimes majeurs. Une *département outre-mer carte* ne suffit pas ; il faut comprendre les contrastes.

Au bac, les outre-mer sont des études de cas idéales parce qu'ils relient plusieurs chapitres sans forcer. On peut y traiter l'intégration régionale, la dépendance aux métropoles, la biodiversité, les conflits d'usage, la prévention des risques et la présence française dans le monde. Les **TAAF**, par exemple, illustrent très bien une fonction à la fois scientifique, environnementale et stratégique, loin des espaces densément peuplés. En copie, je conseille de recycler quatre idées simples :

1. Les outre-mer donnent à la France une présence sur trois grands océans et une **zone économique exclusive** immense.
2. Ils combinent des handicaps structurels : éloignement, coût des transports, dépendance économique et exposition aux risques.

3. Ils montrent des contrastes forts entre territoires, de **Mayotte** aux **TAAF**, donc pas de généralisation rapide.
4. Ils relient puissance, aménagement, environnement et inégalités : excellent angle pour dissertation ou étude de documents.

Ce qu'il faut retenir pour le bac : erreurs fréquentes, méthode rapide et vocabulaire juste

Pour le **baccalauréat**, trois erreurs coûtent vite des points : croire que **TOM** reste le statut général, confondre **DROM** et **COM**, et oublier le cas à part de la **Nouvelle-Calédonie**. La méthode la plus rentable est simple : mémoriser d'abord les *catégories*, puis seulement les listes, avec une définition courte et deux idées d'analyse géographique prêtes à placer.

La phrase qui rapporte immédiatement est la suivante : l'**outre-mer français**, ce sont les territoires situés hors de l'**Hexagone** mais relevant de la souveraineté française. Ensuite, il faut sortir sans hésiter les **5 DROM** : **Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte**. C'est la base, et elle tombe souvent sous une forme déguisée du type *territoire d'outre mer français* carte ou *département outre-mer numéro*. Retenez le mécanisme, pas seulement la récitation : un **DROM** applique en principe les lois françaises comme un département et une région, alors qu'une **COM** a un statut plus autonome, régi par l'**article 74**. Si vous écrivez encore **DOM-TOM** partout, vous montrez un vocabulaire daté. Le bon réflexe est d'écrire **DROM, COM**, puis de signaler que **TOM** est un ancien terme.

Les copies perdent aussi des points sur des détails évitables. On écrit **outre-mer** avec un trait d'union. On n'oublie pas **Saint-Martin** ni **Saint-Barthélemy**, qui sont des **COM** et pas des pays indépendants. Même piège avec la Polynésie française ou Wallis-et-Futuna : français, mais pas DROM. À l'inverse, la **Nouvelle-Calédonie** n'entre ni proprement dans DROM ni dans COM classique : c'est un statut particulier. Pour une copie solide, ajoutez une idée stratégique d'analyse : l'outre-mer donne à la France une présence sur **trois océans** et une très grande **ZEE**, donc un poids maritime, militaire et économique. C'est ce genre de phrase qui transforme une définition scolaire en réponse géographique. Si vous vous demandez *Quels sont les 4 territoires français*, reformulez mentalement : au bac, on attend surtout les **catégories de statuts**, pas une fausse liste unique de quatre territoires.

À retenir

1. **TOM** est un terme ancien, à utiliser avec prudence.
2. Les **5 DROM** doivent sortir en moins de 10 secondes.
3. **DROM** = logique d'assimilation juridique ; **COM** = statut plus spécifique.
4. **Nouvelle-Calédonie** = cas particulier à citer.

Ma méthode de **révision bac outre-mer** tient en **15 minutes**. Cinq minutes pour les catégories : DROM, COM, ancien TOM, PTOM, cas particulier calédonien. Cinq minutes pour la liste essentielle : les 5 DROM, puis **Saint-Martin** et **Saint-Barthélemy** à replacer correctement. Cinq minutes pour deux idées d'analyse : **ZEE** et présence mondiale hors **Hexagone**. Si cette base est propre, vous évitez l'essentiel des confusions avant d'entrer dans les questions plus précises de la FAQ.

quelle sont les 5 département d'outre-mer

Les cinq départements d'outre-mer, ou DROM, sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. Ils ont le même statut de base qu'un département métropolitain, avec des adaptations locales possibles. Pour réviser vite, retenez la liste par blocs : Caraïbes, Amérique du Sud, océan Indien.

territoire d'outre mer définition

Un territoire d'outre-mer désigne un espace français situé hors de la métropole, souvent éloigné géographiquement. Aujourd'hui, le terme exact varie selon le statut juridique : département, région, collectivité d'outre-mer ou territoire spécifique. En pratique, c'est la France hors Europe continentale, avec des règles administratives parfois différentes.

quels sont les dom et quels sont les tom

Les DOM, aujourd'hui appelés DROM, sont la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et Mayotte. Les TOM est une ancienne appellation. On parle désormais surtout de collectivités d'outre-mer comme la Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy et Saint-Martin. Le vocabulaire a changé, c'est le piège classique.

Quels sont les territoires français d'Outre-mer ?

Les territoires français d'Outre-mer regroupent plusieurs statuts : les DROM, les COM, la Nouvelle-Calédonie, les Terres australes et antarctiques françaises et l'île de Clipperton. Concrètement, cela inclut par exemple la Guadeloupe, Mayotte, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna ou Saint-Pierre-et-Miquelon. Le plus rentable à mémoriser est de raisonner par catégories.

Quels sont les pays TOM ?

Il n'existe pas de "pays TOM" au sens officiel actuel. TOM signifie territoires d'outre-mer, une ancienne catégorie administrative française. Aujourd'hui, on distingue surtout des collectivités d'outre-mer et d'autres statuts particuliers. Si la question apparaît en cours ou en révision, il faut répondre que l'expression est datée et juridiquement dépassée.

Quels sont les 4 territoires français ?

La question est ambiguë, car la France ne se limite pas à quatre territoires d'outre-mer. Si l'on pense aux grandes catégories actuelles, on peut retenir quatre ensembles utiles : DROM, COM, Nouvelle-Calédonie et TAAF. En examen, je conseille de préciser que le nombre dépend du critère retenu : géographie, statut ou collectivité.

Quelle différence entre territoire et département d'Outre-mer ?

Un département d'outre-mer est un territoire d'outre-mer, mais avec un statut précis proche de celui d'un département métropolitain. Le mot "territoire" est plus large et peut désigner plusieurs réalités administratives. En version simple : tous les DROM sont de l'outre-mer, mais tout l'outre-mer n'est pas un département.

Quels sont les territoires français d'outre-mer ?

Les territoires français d'outre-mer comprennent les cinq DROM, plusieurs COM, la Nouvelle-Calédonie, les TAAF et Clipperton. Liste utile à connaître : Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, Mayotte, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis-et-Futuna, Saint-Barthélemy, Saint-Martin. Pour aller vite, apprenez d'abord les DROM, puis les autres statuts.

À retenir pour être efficace : « territoire d'outre-mer » reste compréhensible en langage courant, mais pour une copie solide, mieux vaut utiliser les statuts actuels avec précision. Le bon réflexe au bac, c'est de distinguer ce qui relève de l'article 73, de l'article 74, des TAAF et du cas particulier néo-calédonien. Si vous voulez gagner des points sans apprendre une liste confuse, faites une fiche unique avec les sigles, le statut et un exemple par catégorie : c'est le meilleur ratio temps passé / points gagnés.

Mis à jour le 05 mai 2026

[Continue sur hglycee.fr](https://hglycee.fr)

Hglycee - Document pédagogique